



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
Hebdos du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan
INVITATION À DONNER VOTRE OPINION
À COMPTER DU 24 AOÛT 2004 À SAINT-FÉLICIEN

Québec, le 10 août 2004 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. John Haemmerli, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur l'aire protégée projetée de la rivière Ashuapmushuan située dans la province naturelle des Laurentides centrales, dont le territoire a été mis en réserve et s'est vu conférer un statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique. Les séances publiques se tiendront **à compter du 24 août 2004 à 19 h, à la salle Maria-Chapdelaine, Hôtel du Jardin, 1400, boulevard du Jardin à Saint-Félicien** et se poursuivront les jours suivants, en après-midi et en soirée, selon le nombre de mémoires qui seront présentés à la commission.

Cette deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE

La participation du public est essentielle pour la commission. Cela permet d'entendre les arguments et les opinions du milieu avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, de la municipalité, de l'organisme ou du groupe qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et enfin, toutes les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet et d'éclairer la commission. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Ces conseils sont fournis ici à titre indicatif seulement. Ils sont également disponibles dans le site Internet de la commission à la rubrique *Comment participer*.

COMMENT PRÉSENTER ET TRANSMETTRE UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement de la séance publique, toute personne, groupe, organisme ou municipalité qui désire faire connaître son point de vue, soit par la présentation d'un mémoire ou par une intervention verbale, est invité à informer **M^{me} Anne-Lyne Boutin ou Alexandra Dufresne**, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Le dépôt d'un mémoire sans présentation publique est aussi possible.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire qui sera présenté devra être transmis au BAPE, **au plus tard le 20 août**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, G1R 6A6, **à l'attention de M^{me} Anne-Lyne Boutin**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique doivent l'adresser à : ashuapmushuan@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Dès qu'ils seront rendus publics, les mémoires seront déposés dans les centres de consultation et diffusés dans le site Internet du BAPE.

LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Saint-Félicien, 1209, boul. Sacré-Cœur, 2^e étage ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 1711, rue Amishk ;
- Bibliothèque d'Alma, 500, rue Collard Ouest ;
- Université du Québec à Chicoutimi, bibliothèque Paul-Émile-Boulet, 555, boul. de l'Université ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- BAPE, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse **www.bape.gouv.qc.ca** à la rubrique *Consultation du public sur les projets d'aires protégées*. Ceux qui n'ont pas accès à Internet peuvent consulter gratuitement le site du BAPE aux endroits suivants :

- Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque, 829, boul. Saint-Joseph, Roberval ;
- Bibliothèque Dolbeau-Mistassini, 175, 4^e Avenue.